

Commune de Saint-Dier-D'Auvergne



Note de présentation synthétique des comptes administratifs 2018

Les comptes administratifs soumis au conseil municipal du 5 mars 2019 retracent l'exécution du budget principal de la Commune et du budget annexe d'assainissement au cours de l'exercice 2018. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier municipal.



Budget Principal

1. Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 « charges à caractère général » comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, à l'énergie, aux divers contrats de maintenance, aux assurances, aux frais de télécommunication, à l'entretien des voiries, des bâtiments et espaces publics, aux services administratifs et des écoles (cantine, TAP...), s'élève à 209 667,31 € soit 34,90 % des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » représentent 307 231,34 € (salaires et charges) : la masse salariale représente 51,14 % des dépenses de fonctionnement (307 231,34 / 600 745,86 * 100) - - ***Ci-dessous effectif au 31 décembre 2018 --***

Titulaires	2017	2018
Catégorie B	1 rédacteur TC	1 rédacteur TC
Catégorie C	2 adjoints administratifs TNC	2 adjoints administratifs TNC
Catégorie C	1 adjoint d'animation TNC	1 adjoint d'animation TNC
Catégorie C	1 adjoint technique TC	1 adjoint technique TC
Catégorie C	1 adjoint technique TC	1 adjoint technique TP (6/7)
Catégorie C	2 adjoints techniques TNC	2 adjoints techniques TNC
Catégorie C	1 adjoint technique 1 ^è cl TNC	1 adjoint technique 1 ^è cl TNC
Catégorie C	1 ATSEM 1 ^è cl TNC	1 ATSEM 1 ^è cl TNC
Non Titulaires	2017	2018
Contrats aidés CUI CAE / CEC	5	3
Contrats Emplois Avenir	0	0

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » globalise un montant de 65 588,52 € et est constitué des indemnités et cotisations retraites des élus, de la contribution obligatoire de la commune au budget du service départemental d'incendie et de secours, des contributions obligatoires, des subventions allouées aux associations, aux budgets d'assainissement et du CCAS. Il représente 10,92% des dépenses de fonctionnement.

Les charges financières du chapitre 66 s'établissent à 8 077,29 € (y compris la participation à l'EPF-SMAF). Les intérêts de la dette représentent 1,34% des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » s'élève à 10 181,39 € soit 1,69 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges exceptionnelles du chapitre 67 s'établissent à 0,01 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève à 1 188 451,39 € soit 766 388,63 € de recettes réelles et 422 062,76 € d'excédent 2017 reporté.

Les recettes sont constituées par les produits et prestations de services (concessions aux cimetières, redevances d'occupation du domaine public, vente de tickets cantine, garderie scolaire...), les impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxes foncières bâties et non bâties, attribution de compensation, FNGIR, fonds de péréquation intercommunal, taxe sur les droits de mutations...), les dotations, subventions et participations, la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'École Primaire, les revenus des immeubles,...

3. Le résultat de fonctionnement 2018

Recettes de fonctionnement	766 388,63 €
Dépenses de fonctionnement	600 745,86 €
Résultat brut de fonctionnement 2018	165 642,77 €
Excédent reporté 2017	422 062,76 €
Excédent global de fonctionnement 2018	587 705,53 €
Intégration résultat suite à la dissolution du CCAS	+ 133,15 €
Excédent global TOTAL de fonctionnement 2018	587 838,68 €

xxxxxxxx

4. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 286 465,15 € à savoir, 251 796,67 € de dépenses d'équipement, 26 718,19 € de dépenses financières, 3 525,30 € (Licence IV), 4 424,99 € (participation à l'achat d'un four pour la cantine du collège).

Les dépenses d'équipement représentent 87,89 % des dépenses d'investissement. Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice budgétaire 2018 avec le concours de subvention sont les suivants :

- Acquisition d'un logiciel Etat Civil
- Acquisition de deux ordinateurs pour le secrétariat, d'une tour et déplacement d'un poste
- Travaux d'éclairage public : mise en conformité EP et complément au village de La Ripodie
- Travaux de construction d'un préau couvert et d'un local de stockage à l'École Primaire (fin de l'opération)

- Travaux de réalisation d'une piste forestière (Travaux en cours de réalisation au 31 décembre 2018)
- Réfection du terrain municipal de football (fin de l'opération)
- Travaux de réfection du toit de la salle des aveugles (Église)
- Travaux de voirie communale 2018 (en cours au 31 décembre 2018)

Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 97 000,00 € sont reportés au budget primitif 2019, à savoir : 7 000,00 € pour divers matériels ou logiciels, 5 000,00 € pour des travaux de réfection à la Briqueterie, 30 000,00 € pour la réalisation de la piste forestière, 40 000,00 € pour les travaux de voirie communale 2018, 15 000,00 € pour les honoraires des travaux d'accessibilité à l'École Primaire.

5. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 293 231,68 €, à savoir :

- 283 050,29 € de recettes réelles constituées pour 96 515,00 € de recettes d'équipement (subvention concernant la réalisation du préau de l'école primaire et d'un local de stockage), 185 277,66 € de recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement compte 1068), 1 257,63 (autres immobilisations financières),
- 10 181,39 € d'opérations d'ordre.

Il y a un excédent d'investissement positif 2018 reporté de 3 322,03 €.

Des restes à réaliser (recettes non encore encaissées) d'un montant de 47 502,00 € sont reportés au budget primitif 2018 : cette somme correspondant à la réalisation de la piste forestière.

En 2018, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

6. Le résultat d'investissement 2018

Recettes d'investissement	293 231,68 €
Dépenses d'investissement	286 465,15 €
Résultat brut d'investissement 2018	+ 6 766,53 €
Excédent reporté 2017	+ 3 322,03 €
Résultat global d'investissement 2018	+ 10 088,56 €

Au résultat global 2018, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2019) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

Résultat global d'investissement	+ 10 088,56 €
Restes à réaliser dépenses	- 97 000,00 €
Restes à réaliser recettes	+ 47 502,00 €
Résultat final 2018	- 39 409,44 €

xxxxxxxx

7. Affectation des résultats 2018

Le résultat de la section de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le besoin en section d'investissement étant de 39 409,44 €, le résultat positif de la section de fonctionnement va donc permettre de couvrir le déficit d'investissement.

39 409,44 € sont « ponctionnés » sur les 587 838,68 € d'excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit d'investissement. Les 548 429,24 € restants sont affectés en section de fonctionnement sur l'exercice 2019.

La commune a fait le choix de ne pas faire subir la baisse des dotations de l'état à ses administrés. Les taux d'impositions votés en 2018 sont identiques et n'ont pas connu d'augmentation depuis de nombreuses années :

- Taxe d'habitation : 13,27 %
- Taxes foncières bâties : 23,99 %
- Taxes foncières non bâties : 93,37 %

Le montant de la capacité d'autofinancement brute (CAF) est l'excédent dégagé de la recette de fonctionnement c'est-à-dire le résultat des recettes de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement. Donc pour 2018, la CAF brute est de 766 388,63 € - 590 564,47 € = 175 824,16 €.

Pour trouver la CAF nette, il faut retrancher de la CAF brute le montant du remboursement du capital des emprunts : soit 175 824,16 € - 26 718,19 € (remboursement 2018) = 149 105,97 €.

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 265 945,62 €.

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants, soit 265 945,62 / 543 = 489,77 € par habitant.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Budget annexe d'Assainissement

1. La section de fonctionnement

Le total des dépenses de la section d'exploitation s'élève à 32 552,64 € :

- 11 543,91 € de dépenses réelles : charges à caractère général financières
- 4 310,46 € (charges financières)
- 16 698,27 € d'opération d'ordre : amortissement des réseaux)

Il n'y a aucun personnel rémunéré sur le budget d'assainissement.

Le total des recettes de la section d'exploitation s'élève à 30 314,72 € :

- 15 789,76 € de recettes réelles (dont redevance d'assainissement...)
- 10 000,00 € de subvention d'exploitation
- 4 524,96 € d'opération d'ordre

2. Le résultat d'exploitation 2018

Recettes de fonctionnement	30 314,72 €
Dépenses de fonctionnement	32 552,64 €
Résultat brut de fonctionnement 2018	- 2 237,92 €
Excédent reporté 2017	9 533,41 €
Excédent global de fonctionnement 2018	7 295,49€

xxxxxxxx

3. La section d'investissement

- Le total des dépenses de la section d'investissement s'élève à 12 601,74 € à savoir : 3 480,00 € (opérations d'équipement : honoraires assistance à maître d'ouvrage pour les travaux sur la station du bourg), 4 596,78 € (remboursement d'emprunts) et 4 524,96 € (amortissements).

Il n'y a pas de déficit d'investissement 2017 à reporter. Des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées) d'un montant de 8 520,00 € sont reportés au budget primitif 2019 pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en place des projets à venir.

- Le total des recettes de la section d'investissement s'élève à 16 698,27 € correspondant aux amortissements (opération d'ordre).

Il n'y a pas de restes à réaliser (recettes non encore encaissées) à reporter au budget primitif 2019.

En 2018, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

4. Le résultat d'investissement 2018

Recettes d'investissement	16 698,27 €
Dépenses d'investissement	12 601,74 €
Résultat brut d'investissement 2018	+ 4 096,53 €
Excédent reporté 2017	+ 106 876,05 €
Résultat global d'investissement 2018	+ 110 972,58 €

Au résultat global 2018, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement (à reporter sur l'exercice 2019) afin de déterminer le résultat final qu'il convient d'affecter.

Résultat global d'investissement	+ 110 972,58 €
Restes à réaliser dépenses	- 8 520,00 €
Restes à réaliser recettes	+ 0,00 €
Résultat final 2018	+ 102 452,58 €

xxxxxxxx

5. Affectation des résultats 2018

Le résultat de la section de fonctionnement sert à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Comme il n'y a pas de besoin en section d'investissement, le résultat positif de la section de fonctionnement de 7 295,49 € est reporté dans son intégralité au compte 002 du budget.

☆☆☆☆☆☆☆☆

Emprunts : budgets consolidés 2018

(Principal et Annexe)

Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 265 945,62 € (Commune) + 88 673,87 (assainissement) = 354 619,49 €

Le niveau d'endettement se calcule en divisant le capital restant dû par le nombre d'habitants soit $354\,619,49 / 543 = 653,07$ € par habitant.

Le Maire - Nathalie SESSA